Réunion du Comité Syndical

Le mercredi 16 novembre 2022 à 14h30
Dans la salle polyvalente
du port de plaisance des Sablons
à Saint-Malo

PROCES-VERBAL DE REUNION

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO

Secrétariat – Centre d'Affaires Le Cézembre
2, impasse de la Haute Futaie – CS 20712
35418 SAINT-MALO CEDEX

Tel : 02.99.16.07.11 // Courriel : secretariat@smpepce.fr

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion 3

2. Désignation d'un secrétaire de séance 3

3. Informations sur les décisions prises par Le Président dans le cadre des délégations accordées par le Comité 3

4. Administration/Finances/Gouvernance 4

4.1. Tarification 2023 4

5. Points divers/informations 6

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo, légalement convoqué le dix novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni dans la salle polyvalente du port de plaisance des Sablons à Saint-Malo, en vertu des articles L 5212-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres titulaires: 18
Nombre de membres suppléants: 18

Quorum : 10
Nombre de membres présents : 11

Membres présents :

Représentants du S.M.E.B. :
M. Jean-Francis RICHEUX, Membre titulaire
M. Jean-Pierre HERY, Membre titulaire
M. Joël HAMEL, Membre titulaire
M. Gilles GUYON, Membre suppléant agissant comme titulaire
Mme Marie-Paule BRIQUET, Membre suppléant agissant comme titulaire

Représentants du S.I.E.R.G. :
M. Jean-Luc OHIER, Membre titulaire
M. Jean-Marc DUVAL, Membre titulaire

Représentant de la Ville de Dinard :
M. Christian FONTAINE, Membre titulaire

Représentants de la Ville de St Lunaire :

Représentants de St Malo Agglomération :
M. Guillaume PERRIN, Membre titulaire
M. Serge BESSEICHE, Membre titulaire
M. Yves CHESNAIS, Membre titulaire

Y assistaient également :
M. Franck-Olivier HENRY, Directeur
Mme Marianne CRÉNO, secrétaire administrative

Secrétaire de séance :
M. Guillaume PERRIN

Absents excusés : M. Michel PENHOUËT, Membre titulaire ST LUNAIRE ; M. Raymond DUPUY, Membre titulaire SMEB ; Mme Martine CRAVEIA-SCHUTZ, Membre titulaire DINARD ; M. Gilles LURTON, Membre titulaire SMA ; M. Jean-François LAISNEY, Trésorier

1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion

Le compte-rendu de la dernière séance du Comité Syndical en date du 26 octobre 2022 est soumis à l'approbation des membres du Comité.

En l'absence d'observations, le PV est adopté à l'unanimité des membres du Comité syndical.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Guillaume PERRIN est désigné secrétaire de séance.

3. Informations sur les décisions prises par Le Président dans le cadre des délégations accordées par le Comité

En application des délégations qu'il a reçues, le Président a procédé :

- A la signature d'un contrat de maintenance MICRO-CONTACT, pour l'ensemble du parc informatique, pour un montant de 1 408 €HT ;
- A la signature d'un devis Patricia COUBOULIC, pour des galettes-saucisses et des crêpes, pour un montant de 339 €TTC ;
- A la signature d'un devis AC ENVIRONNEMENT, pour des analyses META enrobés et HAP, pour un montant de 3 306 €HT.

- En application des délégations qu'il a reçues, le Bureau a procédé :
- A l'affermissement de la tranche optionnelle du marché de service d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un contrat d'exploitation du service public de production d'eau potable au groupement d'entreprises Collectivités Conseils/IRH/Sorba-Payrau-Avocats pour un montant de 10 640 €HT ;
- A l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du programme de travaux 2022 à l'entreprise ARTELIA, pour un montant de 56 940 €HT ;
- A l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de sécurisation totale de la rive droite de la Rance à l'entreprise ARTELIA, pour un montant de 29 000 €HT.

4. Administration/Finances/Gouvernance

4.1. Tarification 2023

Le contexte économique actuel résultant notamment de la crise de la Covid, de la forte reprise économique faisant suite à cette crise, des confinements successifs en Chine et de la guerre en Ukraine se caractérise par de fortes tensions sur l'énergie, les matières premières et les produits manufacturés ayant pour conséquence une augmentation très importantes des coûts.

La formule de révision du contrat de délégation (qui sera calculée au 1er novembre) se traduit par une augmentation de +14,1% portant ainsi la part délégataire à **0,460 €HT**.

EPSM prévoyait une augmentation du tarif de vente de 0,005 €HT/m3 en 2023 (débat d'orientations budgétaires) faisant ainsi passer la part collectivité de 0,278 €HT à 0,283 €HT (+1,8%). Néanmoins, les augmentations tarifaires observées au cours de derniers mois sur les travaux réalisés par EPSM (supérieure à 30%) qui se poursuivent et devraient encore augmenter dans les mois à venir ne permettent pas l'atteinte des objectifs de fiabilisation et de résilience du système de production d'eau potable.

L'index TP11- Canalisations grandes distances de transport / transfert avec fourniture de tuyau à augmenté de **22%** entre le 1er janvier 2021 et le 1er juillet 2022.

L'index TP01 – général TP – a augmenté de 16% sur la même période et l'index TP02 – Travaux de génie-civil et d'ouvrage d'art neufs ou rénovation – de 14%.

L'indice de prix de production et d'importation de l'industrie (IPPI) augmentait de 24,4% sur un an en mars 2022.

Tenant compte des dernières évolutions du programme pluriannuel de travaux et de l'évolution de l'inflation, les simulations budgétaires avec l'augmentation tarifaire initialement prévue se traduirait par une dégradation forte et continue de la trésorerie d'Eau du Pays de Saint-Malo (Cf. ci-dessous).

Après analyse plus approfondie par le bureau syndical, celui-ci propose de limiter l'augmentation juste en dessous de 10% pour amortir autant que possible l'inflation auprès des abonnés au service de l'eau potable. La part collectivité s'établirait ainsi à **0,305 €HT/m3**.

La part consacrée à l'emprunt sera par conséquent renforcée.

Cette augmentation très significative, mais pourtant bien en deçà des surcoûts supportés par Eau du Pays de Saint-Malo, conduira probablement à une nouvelle augmentation significative en 2024 à l'aune de l'évolution de l'inflation et du nouveau contrat de délégation qui prendra effet au 1er janvier 2024.

Dans ces conditions le tarif global évoluerait comme suit :

	2022	2023	Augmentation	En €/80 m3
Part délégataire	0,403	0,460	+14,1%	4,56 €HT
Part collectivité	0,278	0,305	+9,7%	2,16 €HT
Total	0,681	0,765	+12,3%	6,72 €HT

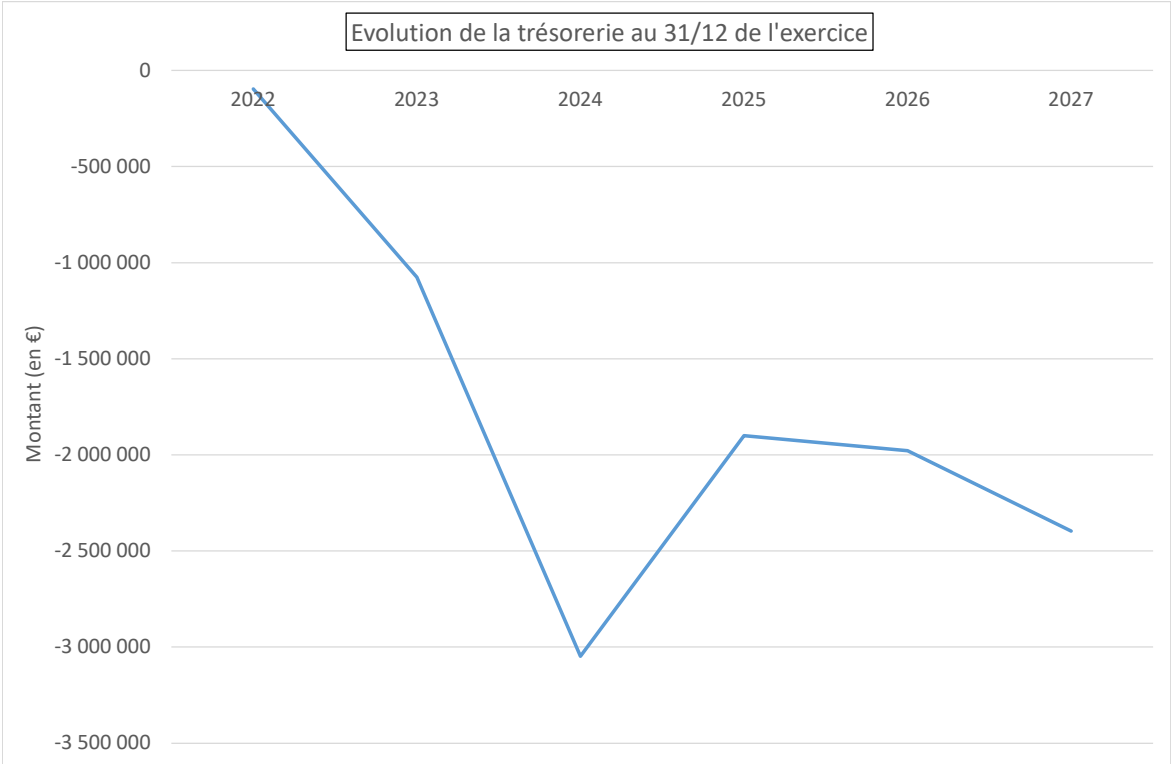

Scénario d'augmentation de 1,7% par an de la part collectivité

Scénario d'augmentation de 9,7% en 2023 puis 2% par an de la part collectivité et augmentation du recours à l'emprunt

M. OHIER souligne le fait qu'un compromis a été trouvé pour éviter une trop forte augmentation, donnant néanmoins la possibilité au syndicat de réaliser les travaux nécessaires à la production, tout en permettant aux distributeurs d'effectuer les renouvellements de réseaux indispensables au maintien de leur rendement.

Suite à cette présentation, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ⇨ **De fixer la part "collectivité" de vente en gros ou redevance d'affermage à 0,305 €HT/m3 pour l'exercice 2023.**
- ⇨ **D'autoriser le Président, ou son Vice-Président délégué à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

5. Points divers/informations

M. Le Président informe les membres du Comité syndical que pour des raisons de sécurité, une clôture va être installée de part et d'autre de la digue de l'étang de l'Abbaye du Tronchet. D'autre part, il fait part de l'opportunité pour EPSM d'acquérir des terrains et une maison situés à Plerguer au lieu-dit la Planche, dans le cadre des travaux de la future usine.